

ISOMATE® P PHÉROMONE

DE CONFUSION SEXUELLE POUR LA SUPPRESSION DU PERCEUR DU PÊCHER ET DE LA SÉSIE DU POMMIER

POUR UTILISATION SUR LES PÊCHERS, LES NECTARINIERS, LES CERISIERS, LES
PRUNEAUTIERS, LES PRUNIERS,
LES ABRICOTIERS, LES POMMIERS, LES POIRIERS, LES AUBÉPINES, LES SORBIERS
D'AMÉRIQUE

AGRICOLE

GARANTIE:	Acétate de (Z,Z)-3,13 Octadécadien-1-yle	80,4 %
	Acétate de (E,Z)-3,13 Octadécadien-1-yle	3,3 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 27141 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 500 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 37,8 mg de produit pour un total de 18,9 g de produit par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION

14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Téléphone: 360-571-2247

MODE D'EMPLOI

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE **ISOMATE P PHÉROMONE**
SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ.

Les producteurs utilisant ce produit doivent maintenir des registres détaillés des dommages encourus à l'intérieur de leur verger. Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation de **ISOMATE P PHÉROMONE** est très différent du mode d'utilisation des insecticides conventionnels à large spectre homologué. La réussite du programme de lutte avec **ISOMATE P PHÉROMONE** dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée les conseillers horticoles et les représentants des compagnies de produits antiparasitaires.

CULTURES: Pêche, nectarine, cerise, pruneau, prune, abricot, pomme, poire, aubépine, sorbier d'Amérique.

PARASITE: Perceur du pêcher (*Synanthedon exitiosa*), sésie du pommier (*Synanthedon myopaeformis*).

DOSE D'EMPLOI: Un minimum de 250 diffuseurs par hectare (100 diffuseurs par acre). Attacher un diffuseur par arbre. Un maximum de 625 diffuseurs par hectare (250 diffuseurs par acre).

APPLICATION: Attacher le diffuseur sur une branche dans le centre de l'arbre.

PÉRIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons adultes au printemps. Une seule application suffira pour assurer la suppression durant toute la saison. Consulter votre conseiller local en lutte antiparasitaire pour déterminer la période d'application appropriée.

NOTE: ISOMATE P PHÉROMONE prévient l'accouplement du perceur du pêcher et de la sésie du pommier. Toutefois, si un grand nombre de femelles déjà fécondées de la même espèce sont présentes aux alentours du verger traité, le déplacement de ces femelles peut réduire de façon significative le niveau de suppression obtenu. Les arbres non traités dans un rayon de 300 mètres peuvent servir de sources de contamination pour le verger traité. Les mesures à prendre pour contrer ce problème sont les suivantes:

- Traitement de vergers entiers et non seulement des parties de grands blocs traités de façon conventionnelle qui servent souvent de sources de contamination de femelles fécondées.
- Traitement des vergers représentant des sources de contamination avec **ISOMATE P PHÉROMONE**.
- Traitement des vergers représentant des sources de contamination avec un insecticide homologué.
- Traitement des bordures des vergers avec des applications d'insecticides homologués au moment opportun.

Des applications supplémentaires d'insecticides homologués sont recommandées lorsque **ISOMATE P PHÉROMONE** est utilisé pour la suppression d'une forte population de perceurs du pêcher ou de sésies du pommier. Tous les insectes nuisibles doivent être suivis de façon à ce que des insecticides conventionnels puissent être appliqués au moment opportun.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N'ouvrir les enveloppes de feuille d'aluminium que lorsque prêt à les utiliser. Éviter de respirer les vapeurs et éviter tout contact avec des substances liquides. Nocif si avalé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pendant la manipulation du produit, porter des gants et des lunettes de protection résistant aux produits chimiques. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'utilisation du produit. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs lors de l'élimination.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver avec de l'eau et du savon.

EN CAS D'IRRITATION DES YEUX:

Rincer **IMMÉDIATEMENT** avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION:

Appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison ou un médecin.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des diffuseurs utilisés ou non.
Ne pas jeter les diffuseurs, dans ou près des étendues d'eau.**

ENTREPOSAGE:

Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION DU PRODUIT:

Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas être appliqués selon le mode d'emploi doivent être éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

ÉLIMINATION DES RÉCIPENTS:

Les diffuseurs vides et les enveloppes de feuille d'aluminium doivent être éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

GÉNÉRAL:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.